

NAM SPORT
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 2, Rue de Flandre 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
821 922 150 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,

Au siège social de la Société,

À la suite de la signature en date du 27 septembre 2025 du contrat de cessions et des ordres de mouvement correspondants, portant sur les 700 actions composant le capital social de la société NAM SPORT (821 922 150 RCS NANTES) par la société FLP INVESTISSEMENTS (793 824 731 RCS RENNES) et Monsieur Frédéric LE PAPE, au profit de la société PROJET 2 (752 434 837 RCS RENNES), devenue associée unique de la société NAM SPORT, laquelle a pris les décisions suivantes :

- Démission du Président, nomination d'un nouveau Président en son remplacement ;
- Autorisation de nantissements de titres ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités ;
- Questions diverses.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique après avoir pris acte de la démission de la société FLP INVESTISSEMENTS de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, décide de le dispenser de tout préavis.

L'Associée unique prend donc acte de la démission de la société FLP INVESTISSEMENTS à compter de ce jour, et décide de nommer en son remplacement en qualité de nouveau Président, et ce pour une durée illimitée :

La société BMCG,
Société à responsabilité limitée au capital de 333.000 euros,
Dont le siège social est sis 24 rue de la Pomme Chailleux 35520 MELESSE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 752 434 837,

La société BMCG, représentée par Monsieur Yves BENSOUSSAN, déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi et signer toutes déclarations et demandes d'inscription modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

*
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur BENSOUSSAN, es qualité.

La Société PROJET 2
Associée unique
Représentée par Monsieur Yves BENSOUSSAN ¹

Yves BENSOUSSAN

✓ Certified by  yousign

La Société BMCG
Présidente
Représentée par Monsieur Yves BENSOUSSAN ²
" Bon pour acceptation des fonctions de Présidente "

Yves BENSOUSSAN

✓ Certified by  yousign

¹ Signature

² Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »